

LETTRE DE DEMANDE DE PAIEMENT CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Lieu : _____ Date : _____

Nom du salarié :

Nom : _____

Adresse : _____

Nom de l'employeur :

Nom : _____

Adresse : _____

Objet : Demande de paiement au titre de la clause de non-concurrence

Madame, Monsieur,

Conformément à la clause de non-concurrence figurant dans mon contrat de travail, je vous sollicite formellement pour le paiement de la contrepartie financière prévue, suite à la cessation de mes fonctions au sein de votre entreprise.

Cette clause me contraint à ne pas exercer d'activité concurrente pendant la période définie, et selon l'article L.1237-5 du Code du travail, cette restriction doit être compensée par une indemnité spécifique.

Rappel des conditions de la clause de non-concurrence :

- La clause a été mise en œuvre à la cessation effective de mon contrat de travail.
- La durée de la clause est conforme à celle prévue dans le contrat ou l'accord collectif.
- La zone géographique d'application est conforme à ce qui a été défini contractuellement.
- La contrepartie financière doit être versée mensuellement jusqu'à la fin de la période de non-concurrence.

Demande formelle :

Par la présente, je vous demande de bien vouloir procéder au versement de cette indemnité dans les meilleurs délais, conformément aux dispositions légales et contractuelles en vigueur.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature du salarié

Signature de l'employeur

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://modele-demande.com/lettre-demande-paiement-clause-non-concurrence/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modele-demande.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.